

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Délégués, chers Collègues,

Permettez-moi pour commencer cette observation: les deux articles que le jury du Prix Jubilé récompense cette année sont rédigés en anglais. Même l'article de littérature auquel va le prix Alker-Pawelke est rédigé dans une langue autre que nos nationales. Il faut sans doute se contenter de le constater, vu la quantité de bonnes raisons qu'ont eues les auteurs de publier dans une langue qui leur permet d'avoir un lectorat très international, et cet usage de la langue anglaise atteste à la fois leur compétence langagière et la reconnaissance qui est donnée à leurs travaux. Pour ma part, attaché à mon idiome, appartenant à une autre génération, et sans doute trop nostalgique d'un passé révolu, je ne peux m'empêcher de verser une larme, discrète, rassurez-vous, sur la reconnaissance internationale en retrait de nos grandes langues européennes.

Prix Alker Pawelke pour un travail de littérature

Le prix que nous remettons à Mme Tora-Mattenklott confirme un mouvement que j'observe depuis plusieurs années : une partie importante des travaux les meilleurs que nous recevons entre dans la catégorie mal définie de l'interdisciplinarité. Tendances, et non mode, observez-le bien, car il ne s'agit pas de s'enticher de l'interdisciplinarité, bien plus s'agit-il d'en constater la nécessité et de la pratiquer, si l'on peut. Outre

son intérêt scientifique que je n'ai pas à développer devant cette assemblée, le décloisonnement de nos disciplines est la façon la meilleure de nous préserver d'une attitude que la société ne nous pardonne pas, à savoir le séjour dans la tour d'ivoire. Pas de risque, de ce côté, avec nos jeunes chercheurs, qui passent moins de temps que nous ne faisons dans leur cabinet de travail et plus que nous – enfin, que moi, car je ne veux pas vous concerner plus qu'il ne faut dans cette autocritique – dans les bibliothèques, dans les colloques, quand ce n'est pas dans les laboratoires.

Dans le cas de l'article signé par Mme Tora-Mattenklott, il ne s'agit pas seulement d'étudier un genre littéraire, la fable, mais un genre "philosophique", l'apologue, et une pensée à la fois philosophique, mathématique, morale et littéraire, celle de Christian Wolff, le tout s'investissant à l'époque des Lumières, mais aussi bien en amont, jusqu'à Platon, qu'en aval, jusqu'à nous, et concernant une aire géographique et linguistique qui couvre, autant dire, toute l'Europe. J'ai beaucoup d'admiration pour la capacité de nos jeunes chercheurs à déployer l'envergure de leurs compétences pour un envol qui n'a rien d'un papillonnage et tout de l'investigation la plus sérieuse. Les connaissances de l'auteur dans le domaine de la littérature, de la philosophie, de l'histoire des sciences naturelles, sont tout à fait remarquables et tous les discours envisagés ici – le philosophique, le mathématique, le poétologique, le narratologique, celui de l'histoire littéraire enfin – sont parfaitement maîtrisés.

Il s'agit dans cet article de la théorie de la fable chez Wolff (fable au sens étroit d'*apologue*, non dans le sens large de

mythologie) et de sa réception chez Herder et Lessing. La question centrale est celle-ci : comment une théorie de la poétique qui respecte les données spécifiques du discours littéraire peut-elle se développer dans le contexte d'une philosophie orientée vers les sciences naturelles? Cette interrogation posée à propos d'un problème historiquement déterminé débouche sur des questions de poétologie et d'épistémologie tout à fait actuelles. Les auteurs discutés ici ont en effet apporté une réponse à ces questions, dans la mesure où ils ont établi une relation langagière et métaphorique entre les figurations du discours et les figurations de la mathématique, en l'occurrence de la géométrie, et qu'ils ont reporté cette relation dans une théorie de la transposition en général et d'une heuristique analogique en particulier.

La force de l'argumentation de l'auteur est dans la conjonction entre une problématique épistémologique très actuelle et une connaissance subtile et philologiquement très détaillée des textes et de leur contexte scientifique, mathématique et philosophique. La contribution à la recherche est ici d'une grande évidence, notamment dans le fait que l'histoire de la poétique est éclairée dans ses liens étroits avec d'autres sciences et d'autres disciplines. Je me plais à noter enfin que l'article de Mme Torra-Mattenklott est rédigé dans une prose scientifique de grande qualité : l'élégance et la finesse stylistique sont au service de la lisibilité d'un texte qui touche à un contenu des plus complexes.

J'ai le grand plaisir de remettre à Mme Tora-Mattenklott le prix Alker-Pawelke, décerné pour la dernière fois cette année, d'un montant de 5'000.-

Prix du Jubilé

Etre président du jury du Prix Jubilé est une tâche astreignante, mais passionnante, et c'est un poste d'observation privilégié de ce qui se fait de meilleur dans la relève suisse en sciences humaines et sociales. La qualité des travaux que nous recevons est telle qu'on ne sait jamais s'il faut se réjouir de tant d'excellence ou regretter de ne pouvoir récompenser plus qu'un ou deux chercheurs par année. Je me dis également, à chaque fois et de plus en plus, que si nous pouvions faire recruter comme professeurs tous nos lauréats, nous assurerions à l'Université suisse un corps professoral du plus haut vol. Mais les contingences en décident autrement. Pensons tout au moins que nous contribuons à faire reconnaître collectivement la valeur de notre relève. Cette année, outre ma joie de voir primer un travail dans un domaine, le droit, qui n'avait jusqu'ici pas donné de lauréat, j'ai la satisfaction de vous annoncer que le lauréat du Prix Jubilé a été reconnu non seulement par notre jury, mais encore par le Fonds national, puisqu'il s'est vu confier le poste d'un professeur boursier dès la rentrée de septembre, et ce sera ici, à l'Université de Berne. J'en suis heureux, comme bien vous pensez, mais j'espère aussi que ce poste sera pour M. Rigamonti un tremplin pour une carrière professorale dont je ne doute pas qu'il soit très digne.

L'article qu'il a soumis au jury, « Deconstructing Moral Rights », publié dans *Harvard International Law Journal*, montre en tous les cas ses capacités de chercheur hors pair. M. Rigamonti étudie, dans une perspective comparative, un élément central du droit (transnational) de la propriété

intellectuelle, en l'occurrence sa composante non économique connue sous le nom de droit moral de l'auteur, reconnaissance juridique du lien intime existant entre l'auteur et son oeuvre. La démarche du lauréat se fonde sur une connaissance profonde des droits nationaux, qu'ils appartiennent à la tradition civiliste, basée sur la législation et dominante en Europe de l'Ouest, ou à celle du Common Law, propre au pays anglo-saxons.

La démonstration, en cinq étapes, veut suggérer que l'emprunt d'un système à l'autre, en l'occurrence et paradoxalement du second au premier par la mise en place d'une législation spécifique aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne depuis les années 1980, n'aboutit pas nécessairement à une amélioration de la protection des auteurs. Après avoir défini et analysé le contenu de ce qui constitue le droit moral de l'auteur et ses conséquences pour la protection de l'héritage culturel d'une société, en fonction d'une utilisation autorisée ou non, dans la tradition civiliste, le lauréat passe en revue l'approche anglo-saxonne et les alternatives proposées dans ce cadre, pour amener finalement le lecteur à un cas atypique (celui de la Suisse d'après les articles 27 et 28 de notre Code Civil), en l'envisageant dans une perspective historique.

En soi, le choix même du sujet est du plus haut intérêt pour tous les intellectuels, universitaires ou artistes, régulièrement confrontés à une possible appropriation, totale ou partielle, du produit de leur activité. Dans l'ensemble de l'article, les exemples choisis (le livre et l'oeuvre d'art, mais aussi les graffiti sur le Mur de Berlin, l'industrie cinématographique, etc.), sont si parlants que le profane se sent concerné à un

haut degré par la problématique. Le jury a été impressionné par la pertinence du sujet, la clarté de l'exposé, la sophistication de la comparaison de deux, voire de trois systèmes juridiques complexes, la richesse de la documentation mise en oeuvre et l'envergure exceptionnelle du discours intellectuel.

Quel plaisir de pouvoir, chaque année, récompenser des travaux de la plus haute exigence ; cette année encore, et cette fois-ci un article qui peut être lu par toute la communauté intellectuelle, sans exception. De façon moins grave mais tout aussi sympathique, je veux saluer enfin une pratique à encourager en sciences humaines, et qui est sans doute bien ancienne en sciences exactes : le travail en équipe et en réseau. Dans son article, M. Rigamonti se plaît à rendre à tous ceux qui ont dialogué avec lui l'hommage qu'il leur doit. Mais c'est son mérite, je pense, de les avoir sollicités de la meilleure façon, par un échange fructueux, en leur posant les bonnes questions pour recevoir les réponses qui font avancer. Décidément, nos jeunes chercheurs sortent de leur cabinet de travail ; la stimulation intellectuelle leur vient du contact, de l'échange, de la disputatio qui permet d'affermir sa position en la confrontant à d'autres. Tout cela doit nous paraître approprié, à nous qui nous investissons dans une Académie, lieu de rencontre et forum par excellence.

J'ai le grand plaisir de remettre à M. Cyrill Rigamonti le Prix Jubilé 2007, d'un montant de 10'000.-

Merci aux professeurs Barbara Naumann et Jean-Jacques Aubert pour leur plus que précieuse collaboration à la rédaction de ces *laudationes*.

Prof. André Wyss, président du jury du Prix Jubilé